

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction interdépartementale des routes Est

Nancy, le 21 juillet 2012

Cabinet de direction

Communiqué de presse

Cellule communication

**Interdiction de circuler
pour les poids lourds en Suisse
du 31 juillet (22 h) au jeudi 2 août (5h00)**

En raison de la fête nationale suisse du 1er août, les poids lourds n'auront pas le droit de circuler en Suisse **du mardi 31 juillet à 22h00 au jeudi 2 août à 5h00**.

A l'approche de la frontière, sur l'A35, les poids lourds seront **exceptionnellement stockés sur la bande d'arrêt d'urgence et sur la voie lente**.

La circulation ne se fera que sur la voie rapide sur laquelle les poids lourds n'auront pas le droit de circuler. La vitesse y sera limitée à **90 km/h puis à 70 km/h**.

Les perturbations devraient encore durer la **journée du 2 août**.

La direction interdépartementale des routes Est (DIR Est) recommande aux entreprises de transport d'éviter cette période pour leur passage en Suisse.

Elle recommande également aux automobilistes la plus grande prudence et la modération de leur vitesse au droit du stationnement des poids lourds.